

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2024**

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 14 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

présents : 9 représentés : 11 votants : 11

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2024

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Messieurs Patrice BERTRAND et Henri DUC, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés : Madame SUNDBERG Martine représentée par Monsieur DUC Henri.

Madame FOURNAT Jeannine représentée par Madame CELERIEN Françoise

Absents : Messieurs Mathieu GASCARD, Roger CHARVIN et François CHIEUX.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention Vidéo Protection
- Nomination des délégués Parc du Vercors
- Approbation des statuts Valence Romans Agglo
- Désherbage livres bibliothèque
- Fond de concours – Abri bus Village

- Informations diverses

Monsieur LAVENDOMNE Arnaud a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2024
EST APPROUVE A L'UNANIMITE :***

Subvention Vidéo Protection

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours relatif à l'installation de la vidéo protection sur la commune.

Afin de financer ces travaux, la commune sollicite de nouvelles subventions auprès du Département et de la région, ceci dans l'hypothèse où la demande de subvention faite auprès du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) ne serait pas octroyée. Il convient d'ajuster plus précisément les chiffres des projets. Les présentes délibérations modifient et remplacent les précédentes.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Nomination des délégués Parc du Vercors

Après avoir adhéré à la charte du Parc National du Régional du Vercors, il convient de nommer des délégués représentant la commune. Après concertation il est retenu :

Titulaire : Monsieur Bruno VITTE
Suppléant : Madame Delphine HUGOT épouse GICQUEL

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision.

Approbation des statuts Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire expose : Par délibération du 9 octobre 2024, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

Ces modifications portent d'une part sur l'ajout en compétence facultative de la prise en charge et du versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Ce financement est aujourd'hui partagé entre le Département et les communes qui paient en fonction de la proximité du service. Il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 ce financement soit assuré par la fiscalité de Valence Romans Agglo sans notion de proximité de service.

D'autre part, il est apporté une modification à la rédaction de la compétence facultative « France Services : gestion de multisites (et non d'un multisite comme mentionné actuellement) au sein des médiathèques communautaires ».

Par ailleurs, Valence Romans Agglo exerce aujourd'hui une compétence facultative « voirie – mobilier urbain » qui comprend les voiries des zones d'activité, les aires de covoiturage et les parcs relais prévus au Plan de déplacement urbain ainsi que le mobilier urbain affecté au transport de voyageurs (abribus et poteaux d'arrêt).

La communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui étendre l'exercice de cette compétence aux types de voies suivantes :

- les voies d'intérêt communautaire cyclables définies par le Plan Vélo Intercommunal,
- les voies pour bus à haut niveau de service et pour transport collectif en site propre du schéma intercommunal.

Pour ce faire, il convient d'adopter la compétence supplémentaire « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » définie à l'article L5216-5 II du CGCT.

Cette compétence étant subordonnée à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, celui-ci sera défini avec l'ensemble de ces éléments, par une prochaine délibération du Conseil communautaire.

Du fait de la prise de cette nouvelle compétence supplémentaire, la compétence facultative « Voirie - Mobilier urbain » devient sans objet et sera supprimée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Désherbage livres bibliothèque

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Fond de concours – Abris bus Village

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir un accès optimal et sécurisant il convient d'aménager un nouvel arrêt de bus au village. Cela permettrait de garantir la sécurité des utilisateurs mais aussi de faciliter la circulation des bus.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès de Valence Romans Agglo pour le projet suscité.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

-Dépôt sauvage Agglo : La commune va percevoir un défraiement de l'Agglomération pour les actions et dépenses (recyclage sapin, nettoyage des conteneurs, communication auprès des riverains, ...) liés aux déchets abandonnés.

-Cérémonie des vœux du conseil municipal : Samedi 25 janvier 2025 à 11h.

-Marché et illuminations de Noël : Vendredi 6 décembre 2024 18h-23h

Le sou des écoles souhaite mettre en place des animations

-Réalité virtuelle : L'entreprise « Social Dream » propose un projet d'expérience de réalité virtuelle dans l'objectif d'aider les personnes porteuses de handicap et les malades de l'Alzheimer. Si le projet est accordé, la commune d'Hostun est retenue comme lieu d'accueil.

-Chemin des artistes : Malgré la pluie, ce fut une belle réussite. Au total 703 visiteurs sur le week-end. Artistes, commerces et visiteurs ont appréciés.

-Trail : 300 coureurs rassemblant des amateurs et compétiteurs. Belle réussite également

-Jardin public : Travaux et aménagement en cours

-Etude acoustique de la cantine et aménagement de la salle des fêtes en cours

-Nouveau président du Comité des Fêtes : Monsieur Adrien QUITTANCON

-Etude pour l'achat d'une épareuse l'an prochain en remplacement de celle actuelle qui devient obsolète

-Etude d'aménagement des murs escalade et dossier de subvention en cours par l'association

La séance est levée à 20 heures 45.

Prochaine réunion le lundi 25 novembre 2024 à 19h00